

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 24 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents à la séance : 16
Nombre de procurations : 03
Nombre de votants : 19

Date de convocation : 18 septembre 2026
Date d'affichage : 18 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Nadine SALLOU-LE GUEN, Maire.

Présents : MM SALLOU-LE GUEN Nadine, LE GUEUZIEC Jean-Yves, PERRON Sandra, BLANZIN Jérémy, LE CORRE Nathalie, GUEGAN Stéphane, KERVARREC Isabelle, LE GUERN Frédéric, LELIEU Florence, LELONG Benjamin, LOUTRAGE Audrey, PRIGENT Sylvain, CHENAIS Titouan, PRIGENT Philippe, PRAT Jean-Yvon, LE BRAS JACOB Laëtitia

Absents : CADIOU Gaby, LE GALLOU Gwenola, PASQUIOU Mélanie

Procurations : CADIOU Gaby à LE CORRE Nathalie, LE GALLOU Gwenola à SALLOU-LE GUEN Nadine, PASQUIOU Mélanie à LE BRAS JACOB Laëtitia

Secrétaire de séance : CHENAIS Titouan

N° 2026-77

Création du Conseil Municipal des Jeunes

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse et de la citoyenneté, la commune de Plouaret souhaite créer un **Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)**.

Le Conseil Municipal des Jeunes constitue un lieu d'expression, de dialogue et de participation destiné à permettre aux jeunes Plouarétais de s'impliquer dans la vie de leur commune. Il a pour vocation de sensibiliser les jeunes au fonctionnement des institutions démocratiques, de développer leur sens de l'engagement citoyen et de les associer à la réflexion ainsi qu'à la réalisation de projets d'intérêt général.

Le CMJ serait composé de jeunes scolarisés à Plouaret en **CM1, CM2, 6^{ème} ou 5^{ème}**, élus par leurs camarades selon les modalités définies dans le règlement de fonctionnement.

Le mandat serait fixé à **deux années scolaires**.

Les jeunes conseillers se réuniraient régulièrement en séance plénière, ainsi qu'au sein de commissions thématiques, afin de proposer et conduire des projets dans différents domaines tels que :

- Environnement et cadre de vie ;
- Sports, loisirs et vie associative ;
- Solidarité et citoyenneté ;
- Culture, patrimoine et communication ;
- Jeunesse, école et mobilités.

Le Conseil Municipal des Jeunes serait accompagné par les élus référents et les services municipaux.

Les modalités d'organisation des élections, du fonctionnement du CMJ ainsi que les droits et devoirs des jeunes conseillers seront définis dans le règlement intérieur.

Afin de permettre au CMJ de mettre en œuvre ses premiers projets, il est proposé d'inscrire au budget communal une enveloppe annuelle de **1 000 €**.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la volonté de la commune de favoriser la participation des jeunes à la vie locale ;

Considérant l'intérêt pédagogique et citoyen de la création d'un Conseil municipal des Jeunes ;

Entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 :

APPROUVE la création du Conseil Municipal des Jeunes de Plouaret.

Article 2 :

FIXE la durée du mandat des jeunes conseillers à deux années scolaires.

Article 3 :

PREVOIT une enveloppe budgétaire annuelle de 1 000 €, inscrite au budget communal, destinée au fonctionnement et aux projets du Conseil Municipal des Jeunes.

Article 4 :

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Maire,
Nadine SALLOU-LE GUEN

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Plouaret. The text around the stamp reads "MAIRIE DE PLOUARET" at the top and "22120 CÔTES D'ARMOR" at the bottom. A blue ink signature, which appears to be "N. Sallo-Le Guen", is written across the stamp.

Le Secrétaire de séance,
Titouan CHENAIS

The image shows a handwritten signature in red ink, which appears to be "Titouan Chenaïs", written over a simple line drawing of a triangle.